

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal

# DE LA VILLE DE BEGLES

## SÉANCE DU 13 février 2024

### DÉLIBÉRATION N°2024\_005

**OBJET : CRÉATION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE MATERNELLE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt quatre et le 13 février, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **7 février 2024**.

**Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Isabelle TARIS, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, M. Guénolé JAN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT.**

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :**

**Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Catherine CAMI, M. Jacques RAYNAUD donne procuration à M. Pascal LABADIE, M. Benoît D'ANCONA donne procuration à Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Marie-Laure PIROTH donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à Mme Isabelle TARIS, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.**

**Absente :**

**Mme Seynabou GUEYE**

**Secrétaire de la séance : Olivier GOUDICHAUD**

Monsieur Vincent BOIVINET expose :

La Ville de Bègles attire chaque année de plus en plus de familles avec des enfants sur son territoire.

Afin de pouvoir les accueillir dans les meilleures conditions possibles au sein de ses écoles, notamment en appliquant les mesures de dédoublement et de réduction du nombre d'élèves par classe, la Ville a mis en œuvre un Plan école.

Il se décline autour de plusieurs axes que sont la rénovation des écoles existantes, la végétalisation des cours, l'agrandissement des restaurants scolaires et la construction de nouvelles salles de classe ou de nouvelles écoles comme par exemple celle prévue sur le site de l'école maternelle Jacques Prévert.

Un travail de préparation de la prochaine rentrée scolaire avec l'Education Nationale a permis à la Ville d'envisager la création de nouveaux postes d'enseignants afin de pouvoir rééquilibrer le nombre d'enfants dans chaque école et offrir les meilleures conditions d'enseignements possibles.

Dans le cadre du plan école, la Ville avait envisagé la construction d'une école sur le terrain à côté de la Maison de l'Enfant et des Parents en cas de nécessité. En effet, ce site qui avait déjà accueilli une école, il y a quelques années présente l'avantage de disposer d'un restaurant scolaire au sein de la MEP et de fondation pouvant accueillir rapidement de nouveaux bâtiments scolaires.

Ainsi, la Ville avec le concours des services de Bordeaux Métropole est en mesure de pouvoir ouvrir dès la rentrée de septembre 2024, une nouvelle école maternelle de 3 classes.

La Ville souhaite donner à cette nouvelle école, située allée des droits de l'enfant, le nom de Malala YOUSAFZAI, qui est devenue en 2014 la plus jeune lauréate à recevoir le prix Nobel de la paix pour son combat pour la défense du droit à l'Education des jeunes filles, notamment dans son pays le Pakistan en s'opposant aux restrictions imposées par les talibans.

Le coût de ce projet est estimé à 2,5 millions d'euros toutes dépenses confondues, mais la Ville sollicitera le soutien financier de Bordeaux Métropole dans le cadre du Règlement d'intervention métropolitain à hauteur d'un million d'euros, ainsi que d'autres partenaires financiers.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil municipal,**

**ENTENDU le rapport de présentation**

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** le Code de l'Education et plus particulièrement les articles L212-4 et L212-5

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2018-420 du 6 juillet 2018 portant création d'un règlement d'intervention en faveur du soutien aux équipements scolaires hors opérations d'aménagement d'Intérêt métropolitain

**VU** les mesures de dédoublement et d'allègement des effectifs scolaires demandées par le Ministère de l'Education Nationale

**CONSIDÉRANT** que la Ville a besoin de créer de nouvelles salles de classes maternelles dès la rentrée scolaire 2024, pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles en mettant en œuvre les mesures de dédoublement et de diminution du nombre d'élèves par classe

**CONSIDÉRANT** que le site d'implantation choisi pour cette nouvelle école permet d'équilibrer le nombre d'élèves sur l'ensemble des écoles maternelles de la Ville

**CONSIDÉRANT** que la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale est favorable à la création de cette nouvelle école

## **DÉCIDE**

**Article 1** : D'approuver la création d'une nouvelle école maternelle de 3 classes sur le site de la Maison de l'Enfant et des Parents pour la rentrée scolaire de septembre 2024.

**Article 2** : De donner le nom de Malala YOUSAFZAI à cette nouvelle école.

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de tout organisme pouvant apporter son soutien à l'opération.

**Article 4** : D'inscrire les crédits sur le chapitre 23, article 2313 du budget principal 2024 de la Ville.

**Article 5** : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	34	

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Fait et délibéré le 13 février 2024**

**LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,**

**Olivier GOUDICHAUD**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE MAIRE,**

**M. Clément ROSSIGNOL PUECH**



Architectes:  
AGENCE LATOUR-SALIER



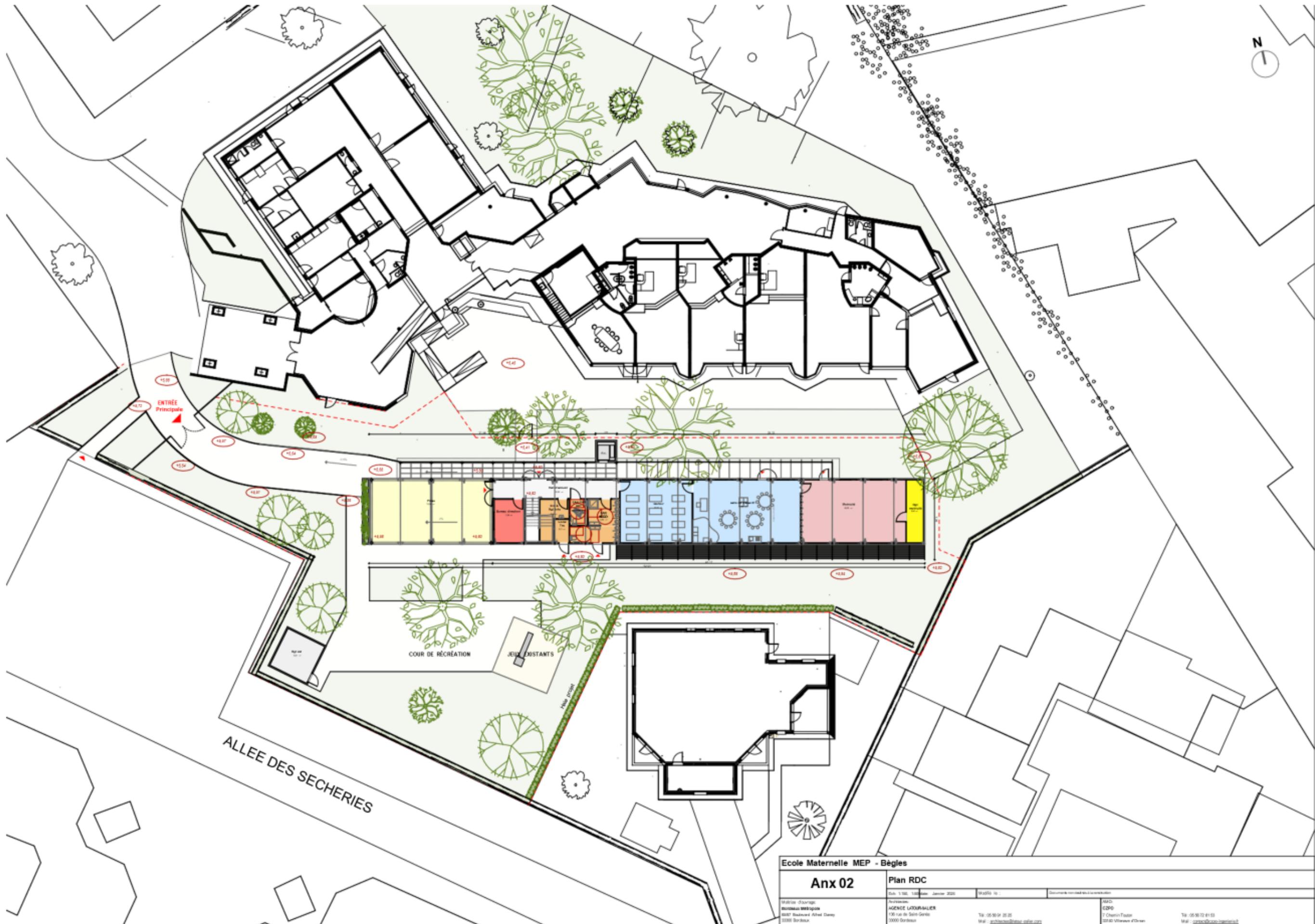
Architectes:  
**AGENCE LATOUR-SALIER**



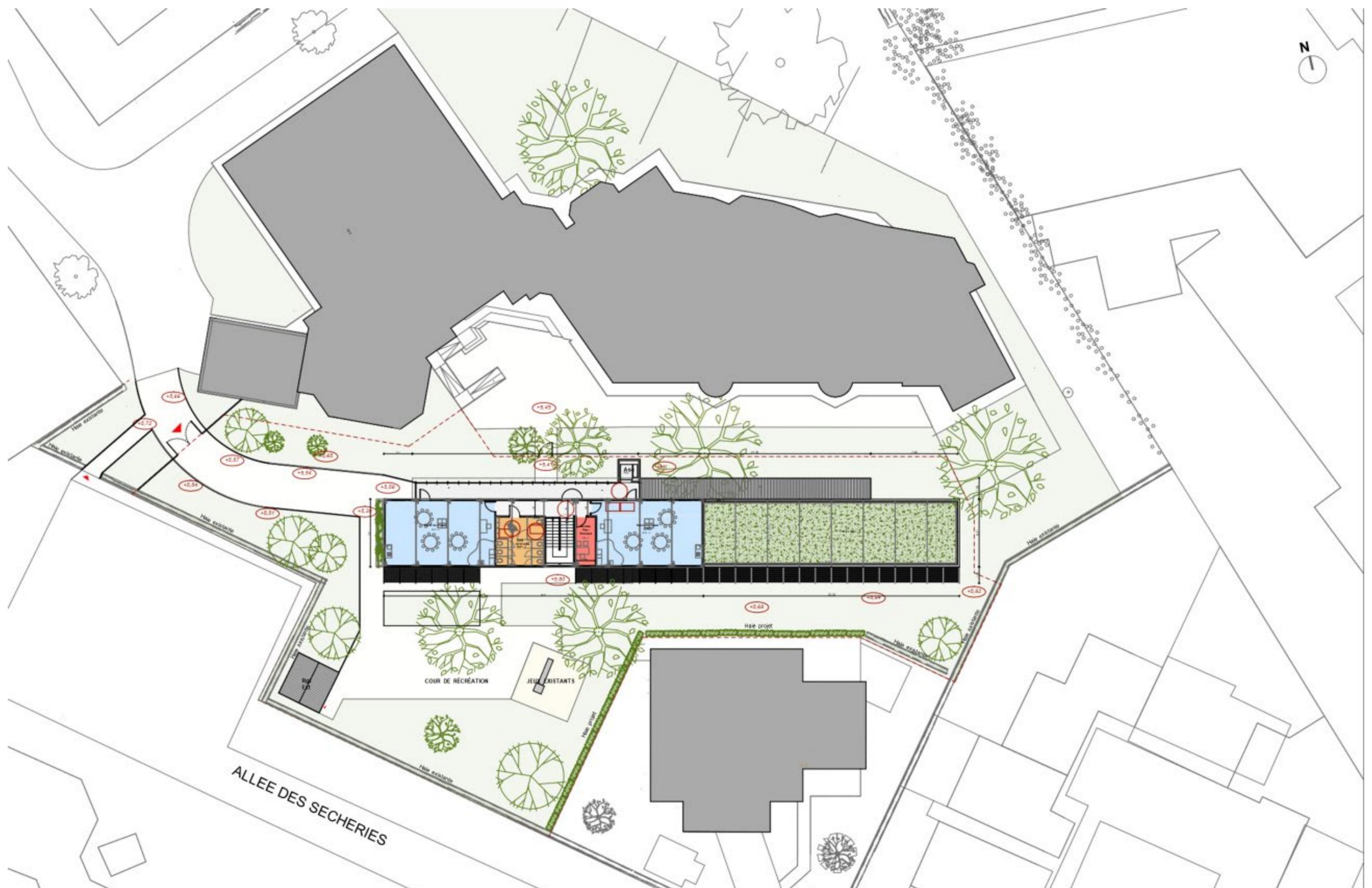
Architectes:  
**AGENCE LATOUR-SALIER**



Architectes:  
**AGENCE LATOUR-SALIER**



<b>Ecole Maternelle MEP - Bègles</b>			
<b>Anx 02</b>		<b>Plan RDC</b>	
Ech. 1/100, 1/50, 1/20, Janvier 2020		Mise à jour	
Maître d'ouvrage: <b>BUNIMAN SAS</b> 8887 Boulevard Alfred Dreyfus 33000 Bordeaux		Architecte: <b>AGENCE L'OUVRABLE</b> 130 rue de Saint-Germain 33000 Bordeaux Tél : 05 56 94 25 25 Mail : agence@ouvraable.com	
RDC 7 Chemin Tautou 33130 Villeneuve d'Ascq		Tél : 05 56 72 41 53 Mail : contact@buniman.com	



ALLEE DES SECHERIES

COUR DE RÉCRÉATION  
JEUX EXISTANTS

<b>Ecole Maternelle MEP - Bègles</b>			
<b>Anx 03</b>		<b>Plan R+1</b>	
Date: 13.01.2020		Mise à jour: Janvier 2020	
Maitre d'ouvrage: BODIN SAUVEGARDE		Maitre d'œuvre: AGENCE LOURSAUX	
135 rue de Saint-Genès 33000 Bordeaux		135 rue de Saint-Genès 33000 Bordeaux	
Tél: 05 56 94 21 25 Mail: agence@bodinsauvegarde.com		Tél: 05 56 10 61 03 Mail: agence@loursaux.com	